

# Vaccin contre la grippe saisonnière

## Santé publique – Fiche d'information

L'immunisation a sauvé plus de vies que toute autre intervention médicale au cours des 60 dernières années au Canada.<sup>1</sup> Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

### Qu'est-ce que la grippe saisonnière?

La grippe saisonnière est une infection respiratoire causée par un virus. Certaines personnes qui contractent la grippe ne présentent pas de symptômes, mais elles peuvent tout de même la transmettre aux autres, surtout si elles toussent ou éternuent. La grippe peut ressembler à un rhume, mais ses signes et symptômes sont généralement plus graves. Une fièvre élevée soudaine, des courbatures, de la fatigue extrême et une toux sèche sont des symptômes plus souvent associés à la grippe qu'au rhume. Les maux de tête, les frissons, la perte d'appétit et le mal de gorge sont d'autres symptômes courants. La nausée et les maux d'estomac peuvent aussi survenir, particulièrement chez les jeunes enfants. La grippe peut causer des problèmes plus graves comme une pneumonie et des infections bactériennes, qui entraînent parfois l'hospitalisation.

La grippe peut se transmettre facilement d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements ou le partage d'aliments ou de boissons. Il est aussi possible d'attraper la grippe en portant les mains à la bouche, aux yeux ou au nez, après avoir touché des objets contaminés par le virus. Pour cette raison, il est important de se couvrir le nez et la bouche avec l'avant-bras quand vous toussiez ou éternuez. Lavez-vous également les mains souvent avec de l'eau et du savon (ou utilisez un désinfectant pour les mains si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon), surtout après avoir toussé ou éternué.

Au Manitoba, la saison de la grippe commence généralement en automne et dure jusqu'au printemps. Pour votre protection, vos enfants et vous devriez vous faire vacciner tôt à l'automne avant que le virus de la grippe se mette à circuler.

### Qu'est-ce que le vaccin antigrippal?

De nombreuses souches du virus de la grippe circulent chaque année. Le vaccin n'offre pas de protection contre toutes ces souches. Chaque année, les scientifiques suivent la propagation du virus dans

le monde et déterminent les souches qui risquent de contaminer le plus de personnes durant la saison de la grippe. Ces souches sont alors intégrées au vaccin produit pour l'année en cours. Le vaccin est donc différent d'une année à l'autre. Pour cette raison et parce que la protection offerte par le vaccin diminue au fil du temps, il est important de se faire vacciner contre la grippe chaque automne.

Le vaccin antigrippal ne protège pas contre d'autres virus ou bactéries responsables du rhume ou de la grippe intestinale.

Il y a trois vaccins antigrippaux approuvés par Santé Canada. Ceux-ci sont offerts gratuitement au Manitoba. Les trois vaccins sont sûrs. Ils ne causeront pas la grippe parce que le *vaccin inactivé* ne contient pas de virus vivants, et les virus dans le *vaccin vivant atténué* sont affaiblis pour qu'ils ne puissent pas causer de grippe. Les deux vaccins inactivés sont administrés par injection (piqûre); un d'entre eux est administré aux personnes âgées de six mois ou plus (vaccin antigrippal à dose standard) et l'autre aux personnes de 65 ans et plus (vaccin antigrippal à haute dose) qui vivent dans des établissements de soins de longue durée. Le Manitoba offre également un vaccin vivant atténué présenté sous forme de vaporisateur nasal, qui est administré aux enfants de 2 à 17 ans, ainsi qu'aux adultes en santé de 59 ans ou moins qui ont peur des aiguilles.

Le vaccin inactivé à dose standard offert aux personnes de six mois et plus ainsi que le vaccin vivant atténué offrent une protection contre quatre souches de la grippe (2A + 2B) qui sont les plus susceptibles de causer la grippe cette année. Le vaccin antigrippal à haute dose inactivé est administré aux personnes âgées qui vivent dans un établissement de soins de longue durée et il offre à cette population une protection supérieure contre trois souches de la grippe (2A + 1B).

<sup>1</sup> Agence de la santé publique du Canada

# Vaccin contre la grippe saisonnière

---

Les résidents âgés des établissements de soins de longue durée sont très susceptibles de souffrir des complications de la grippe. Bien qu'il ne protège que contre trois souches de la grippe, on s'attend à ce que le vaccin antigrippal inactivé à haute dose offre aux résidents des établissements de soins de longue durée une meilleure protection, parce qu'il contient quatre fois la quantité d'antigène du virus de la grippe par souche comparativement au vaccin inactivé qui est offert à tous les Manitobains. Pour en savoir plus sur le vaccin antigrippal à haute dose inactivé pour les résidents des établissements de soins de longue durée, visitez le site : [https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/factsheets/flu\\_tlc.fr.pdf](https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/factsheets/flu_tlc.fr.pdf).

## Pourquoi devrait-on recevoir le vaccin antigrippal?

Il a été prouvé que la vaccination contre la grippe réduit le nombre de visites chez le médecin, les hospitalisations et les décès, surtout chez les personnes qui présentent un risque accru de maladie grave causée par la grippe.

L'immunisation est le meilleur moyen de protéger vos enfants et de vous protéger contre la grippe, une maladie souvent grave et parfois mortelle.

Les vaccins permettent de préparer votre système immunitaire pour que votre corps soit prêt à combattre une exposition éventuelle au virus.

Le vaccin contribue à votre protection ainsi qu'à celle de votre famille et des autres membres de votre collectivité.

## Qui devrait se faire vacciner contre la grippe?

Le vaccin antigrippal annuel est offert gratuitement à tous les Manitobains de six mois et plus dans le cadre du calendrier de vaccination systématique du Manitoba.

Le vaccin contre la grippe saisonnière prend environ deux semaines à agir. Il est donc important que vous et vos enfants vous fassiez vacciner tôt à l'automne AVANT que le virus de la grippe se mette à circuler.

Le vaccin annuel contre la grippe est particulièrement important pour les Manitobains qui risquent le plus de tomber gravement malades à cause de la grippe, ainsi que pour leurs soignants et leurs proches. Ce sont notamment :

- les personnes âgées de 65 ans et plus;
- les résidents de foyers de soins personnels ou d'établissements de soins de longue durée;
- les enfants âgés de 6 à 59 mois;
- les personnes ayant les maladies chroniques suivantes :
  - les personnes dont le système immunitaire est affaibli par une maladie ou par un traitement médical;
  - les personnes ayant des troubles cardiaques ou pulmonaires (par exemple, la fibrose kystique et l'asthme);
  - les personnes recevant des traitements d'acide acétylsalicylique (Aspirin<sup>MD</sup>) à long terme (entre l'âge de 6 mois et 18 ans seulement);
  - les personnes ayant des troubles neurologiques ou neurodéveloppementaux;
  - les personnes diabétiques ou ayant d'autres maladies métaboliques;
  - les personnes ayant une maladie du rein;
  - les personnes ayant de l'anémie ou une hémoglobinopathie;
  - les personnes obèses (indice de masse corporelle  $\geq 40$ );
- les femmes enceintes;
- les travailleurs de la santé et les premiers intervenants;
- les personnes qui fournissent régulièrement des services de garderie à des enfants de cinq ans et moins;
- les personnes qui résident avec toute personne ayant un risque accru de maladie grave causée par la grippe, y compris les nourrissons de moins de six mois ou les femmes enceintes;
- les Autochtones.

Dans le cadre du programme manitobain d'immunisation contre la grippe saisonnière, trois types de vaccins antigrippaux sont offerts. Les enfants de 2 à 17 ans en bonne santé peuvent recevoir le vaccin vivant atténué (vaporisateur nasal). Un petit nombre d'adultes de 59 ans et moins en bonne santé qui ont peur des aiguilles peuvent aussi être vaccinés à l'aide du vaccin vivant atténué (vaporisateur nasal) dans les cas où ces personnes refuseraient de se faire

# Vaccin contre la grippe saisonnière

---

vacciner si une piqûre était la seule option. Les personnes de 65 ans et plus qui vivent dans un établissement de soins de longue durée peuvent recevoir un vaccin antigrippal à haute dose inactivé (administré par injection). Toutes les autres personnes âgées de six mois et plus peuvent recevoir le vaccin antigrippal inactivé à dose standard (administré par injection).

Les enfants âgés de moins de neuf ans qui n'ont JAMAIS été vaccinés contre la grippe ont besoin de recevoir deux doses du vaccin à au moins quatre semaines d'intervalle.

Pour connaître la liste détaillée des ingrédients d'un vaccin, veuillez consulter la monographie de produit du fabricant du vaccin (voir les liens ci-dessous) ou vous adresser à votre fournisseur de soins de santé.

## Qui ne devrait PAS se faire vacciner contre la grippe?

Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à une dose précédente de n'importe quel vaccin contre la grippe ou à tout ingrédient d'un vaccin contre la grippe (sauf les œufs), ou qui a contracté le syndrome de Guillain-Barré dans les six semaines après l'administration d'un vaccin antigrippal, ne doit pas se faire vacciner contre la grippe.

Il n'y a pas de raison de retarder la vaccination à cause d'un rhume ou d'une autre maladie bénigne. Toutefois, si vous avez des préoccupations, parlez-en à votre fournisseur de soins de santé.

De plus, les personnes suivantes ne devraient **PAS** recevoir le vaccin vivant atténué contre la grippe (vaporisateur nasal) :

- les enfants de moins de deux ans;
- les personnes atteintes d'asthme grave qui suivent actuellement une glucocorticothérapie par voie orale ou qui prennent de fortes doses de glucocorticoïdes par inhalation ou qui présentent une respiration sifflante active, et les personnes ayant une respiration sifflante qui a nécessité une intervention médicale au cours des sept jours précédant la vaccination;
- les enfants de 2 à 17 ans ayant reçu un traitement à l'Aspirin<sup>MD</sup> de longue durée au cours des quatre dernières semaines;

- les femmes enceintes;
- les personnes ayant un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement médical;
- les adultes ayant un problème de santé chronique;
- les adultes de plus de 59 ans.

Les enfants de moins de six mois ne devraient recevoir aucun vaccin contre la grippe.

Les adultes de moins de 65 ans ne devraient pas recevoir le vaccin antigrippal à haute dose inactivé.

## Autres précautions et considérations particulières

Discutez avec votre fournisseur de soins de santé avant de recevoir le vaccin vivant atténué contre la grippe (vaporisateur nasal) si vos enfants ou vous-même serez en contact avec une personne dont le système immunitaire est gravement compromis (par exemple, à la suite d'une greffe de moelle osseuse) ou qui prend (ou a pris) des médicaments antiviraux au cours des deux dernières semaines.

## Effets secondaires possibles du vaccin antigrippal

Il est bien plus sûr de se faire vacciner que de contracter la grippe. Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Les effets secondaires les plus courants du vaccin inactivé standard contre la grippe offert aux Manitobains de six mois et plus sont une douleur, une rougeur ou une enflure à l'endroit où le vaccin a été injecté.

Le vaccin antigrippal à haute dose inactivé offert aux personnes de 65 ans et plus qui vivent dans des établissements de soins de longue durée peut provoquer une douleur, une rougeur et une enflure plus prononcées à l'endroit où le vaccin a été injecté.

Les réactions courantes au vaccin vivant atténué (vaporisateur nasal) comprennent la congestion et l'écoulement nasal.

Les autres symptômes pouvant survenir après l'administration de tout vaccin contre la grippe offert au Manitoba sont la fièvre, le mal de tête et la fatigue. On peut administrer de l'acétaminophène (Tylenol<sup>MD</sup>, Tempra<sup>MD</sup> ou des versions génériques) pour soulager la fièvre et la douleur.

# Vaccin contre la grippe saisonnière

---

Ne JAMAIS donner d'acide acétylsalicylique (AAS - Aspirin<sup>MD</sup> ou des versions génériques) à un enfant, car il peut causer le syndrome de Reye, une grave maladie du foie et du cerveau.

Certaines personnes ont eu un syndrome oculorespiratoire commençant dans les 24 heures suivant l'administration d'un vaccin contre la grippe. Ce syndrome est défini comme la présence d'une rougeur oculaire bilatérale accompagnée ou non d'une enflure du visage ainsi qu'au moins un des symptômes suivants : toux, respiration sifflante, serrement de poitrine, difficulté à respirer et à avaler, voix rauque ou mal de gorge. Discutez avec votre fournisseur de soins de santé si vos enfants ou vous-même avez déjà eu un syndrome oculorespiratoire après l'administration d'un vaccin contre la grippe.

Il est important de rester 15 minutes à la clinique après avoir reçu un vaccin, car il y a un faible risque de réaction allergique grave. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si ces symptômes se manifestent après le départ de la clinique, **composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour recevoir un traitement immédiat.**

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.

## Votre dossier de protection

Tous les vaccins administrés, y compris le vaccin contre la grippe, sont notés sur votre fiche d'immunisation dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet au fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre enfant ou vous-même avez reçus ou avez besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si une immunisation a été manquée;

- permet au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active du Manitoba et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux de vos enfants. Vous pouvez demander à ce que vos renseignements médicaux personnels, ainsi que ceux de vos enfants, ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Demandez plus de renseignements à votre fournisseur de soins de santé.

Les infirmières de la santé publique sont en mesure de vous fournir une copie des vaccins que vos enfants ou vous-même avez reçus. Pour obtenir une liste des bureaux de la santé publique, consultez la page : <http://www.manitoba.ca/health/flu/index.fr.html>.

## Pour en savoir plus sur la grippe ou les vaccins contre la grippe :

Parlez à votre fournisseur de soins de santé.

Téléphonez à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba;

Consultez :

- **Programme manitobain de vaccination contre la grippe saisonnière :**  
[www.manitoba.ca/health/publichealth/index.fr.html](http://www.manitoba.ca/health/publichealth/index.fr.html)
- **Gouvernement du Canada :**  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/grippe-influenza.html>
- **Fluzone<sup>®</sup> Quadrivalent Monographie de produit :**  
<http://www.sanofipasteur.ca/sites/default/files/sites/default/files/pictures/450-FluzoneQIV-PM-F.pdf>
- **Flulaval<sup>®</sup> Tetra Monographie de produit :**  
<https://ca.gsk.com/media/673230/flulaval-tetra.pdf>
- **FluMist<sup>®</sup> Quadrivalent Monographie de produit :**  
<https://www.astrazeneca.ca/content/dam/az-ca/frenchassets/Ourmedicines/flumist-qlaiv-product-monograph-fr.pdf>
- **Fluzone<sup>MD</sup> Haute dose. Monographie de produit :**  
[http://www.sanofipasteur.ca/sites/default/files/sites/default/files/pictures/Fluzone%20HD\\_F\\_2017.pdf](http://www.sanofipasteur.ca/sites/default/files/sites/default/files/pictures/Fluzone%20HD_F_2017.pdf)